

Séance du 6 octobre 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION MODIFICATIVE N°2 – 2026 – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le six octobre
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 septembre, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 09

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Patrick CANTAT, membres du Conseil Municipal

M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Romain AJOUX avec pouvoir à Mme Patricia LHOMME, membre du Conseil Municipal
Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAUURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

La Décision Modificative n°2 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif et la DM1.

L'équilibre financier de cette DM2 est le suivant :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	-245 409.66 €	-245 409.66 €
Investissement	71 094.10 €	71 094.10 €
Total	-174 315.56 €	-174 315.56 €

SECTION	CHAPITRE DÉPENSES	LIBELLÉ	AJUSTEMENT DÉPENSES	CHAPITRE RECETTES	LIBELLÉ	AJUSTEMENT RECETTES
FONCTIONNEMENT	002	Résultat de fonctionnement	-307 409,66 €	042	Excédent d'investissement transféré	394 133,23 €
	012	Masse salariale	62 000,00 €	70	Remboursement de frais – budgets annexes	-403 268,31 €
				74	Dotations et participations	-236 274,58 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT		-245 409,66 €			-245 409,66 €
INVESTISSEMENT	20	Immobilisations incorporelles	-13 532,00 €	10	FCTVA	21 094,10 €
	21	Immobilisations corporelles	-322 707,13 €	13	Subventions d'investissement	50 000,00 €
	23	Immobilisations en cours / constructions	13 200,00 €			
	40	Excédent de fonctionnement capitalisé	394 133,23 €			
TOTAL INVESTISSEMENT			71 094,10 €			71 094,10 €

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°2 – 2026 du Budget Principal

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 13 octobre 2026

Pour la Vice-Présidente et par délégation,
Déposée en Sous-Préfecture le 13 octobre 2026 La Directrice



Ilhame AOUAD